

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022/35

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER, AVEC GOZZI CONSTRUCTIONS, L'ACCORD CADRE RELATIF AUX TRAVAUX DE MACONNERIE DE LA COMMUNE D'ALATA

Date de la convocation :  
**2 décembre 2022**

Le **jeudi 8 décembre 2022 à 17 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova, l'organisation matérielle de la salle du Conseil Municipal de la Mairie ne permettant pas la tenue de réunions d'Assemblée.

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

**ETAIENT PRESENTS** : Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M BONARDI, M. MERY, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux*.

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme CASASOPRANA (donne procuration à Mme CASALONGA-MARI), M. FERRANDI (donne procuration à Mme DEFRANCHI), Mme FONTAINE (donne procuration à Mme MINVIELLE), Mme VALENTI (donne procuration à M. BONARDI)

Nombre de membres  
présents : **12**

Nombre de votants : **16**

**ETAIENT ABSENTS** : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme ROMANI

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

Le 2 novembre 2022, la commune procédait au lancement d'une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre relatif aux travaux de maçonnerie de la commune d'Alata.

L'accord cadre est conclu pour une période de 4 années à compter de sa notification.

L'enveloppe globale du marché s'élève à : 360 000 € HT seuil maximum sur une période de 4 années répartis selon le tableau ci-dessous :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	10 000,00 €	90 000,00 €
2	10 000,00 €	90 000,00 €
3	10 000,00 €	90 000,00 €
4	10 000,00 €	90 000,00 €
Total	40 000,00 €	360 000,00 €

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 2 novembre 2022.

La date de remise des offres avait, quant à elle, été fixée 30 novembre 2022 à 12h00.

Le rapport d'analyse des offres a été établi par le bureau d'études ARTELIA, Maître d'œuvre et présenté lors de la Commission d'Appel d'Offres du 6 décembre 2022 à 09h00.

Après ouverture des plis, il a été constaté la remise de 2 (deux) offres :

1. Par SOTRAROUT, pour un montant de 360 000,00 € HT
2. Par GOZZI CONSTRUCTIONS, pour un montant de 360 000,00 € HT

Les candidatures déposées ont été jugées recevables au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées.

Il a donc été procédé à l'analyse sur la base des critères suivants :

- La valeur technique, sur la base du mémoire technique, notée sur 30 points
- Le prix des prestations, noté sur 70 points

Le rapport d'analyse des offres ainsi établi par le BE ARTELIA, joint en annexe, a classé celles-ci de la manière suivante :

1. GOZZI CONSTRUCTIONS
2. SOTRAROUT

Réunie le 6 décembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé, au vu de la sélection et du classement des offres, d'attribuer le marché au candidat suivant : GOZZI CONSTRUCTIONS pour un montant de 360 000 € HT maximum sur une période de 4 années.

Il est demandé au Conseil Municipal, suivant cet avis :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise GOZZI CONSTRUCTIONS l'accord-cadre relatif aux travaux de maçonnerie de la commune d'Alata pour un montant de 360 000 € HT maximum, pour une période de 4 années.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront, pour chaque exercice correspondant, inscrits au budget.

## DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,  
Adjoint au Maire en charge des Equipements, de la Sécurité et des Marchés Publics**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

**VU,** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU,** le Code de la Commande Publique,

**VU,** le rapport d'analyse des offres, établi par le BE ARTELIA,

**Après,** réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le 6 décembre 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec l'entreprise GOZZI CONSTRUCTIONS, l'accord-cadre relatif aux travaux de maçonnerie de la commune d'Alata pour un montant de 360 000 € HT maximum, pour une période de 4 années.

**DIT** que les crédits nécessaires seront, pour chaque exercice correspondant, inscrits au budget

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20221208-2022\_34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022